

**ACCIDENT \***

**survenu à l'ULM identifié 31-LR**

<b>Evénement :</b>	décollage involontaire.
<b>Cause identifiée :</b>	inattention.

**Conséquences et dommages :** aéronef fortement endommagé.  
**Aéronef :** ULM Savannah MXP 740, biplace.  
**Date et heure :** vendredi 23 octobre 1998 à 17 h 35.  
**Exploitant :** privé.  
**Lieu :** AD Muret (31), piste ULM non revêtue.  
**Nature du vol :** sans objet.  
**Personnes à bord :** pilote stagiaire.  
**Titres et expérience :** 71 ans, pilote stagiaire UL, 35 heures de vol en double commandes dont 6 sur type.  
**Conditions météorologiques :** estimées sur le site de l'accident, vent 250° / 06 kt, CAVOK, température 21 °C.

**Circonstances**

Après un réglage du pas de l'hélice, le propriétaire de l'ULM décide d'effectuer un point fixe au seuil de piste 30. Au cours de cet essai son attention se porte sur les paramètres moteur. Lorsqu'il regarde à l'extérieur, il constate que l'appareil roule et se dirige vers les hangars. Considérant qu'il n'a pas d'autre solution pour les éviter, il décolle puis exécute à basse hauteur un demi-tour afin de se poser en piste 12. Il atterrit durement sans remettre l'avion dans l'axe. Le train principal gauche se plie. L'occupant, non sanglé, est éjecté par la porte de l'appareil.

Cet ULM est muni de deux freins actionnés au palonnier mais ne dispose pas de frein de stationnement.

\* Cet événement, au cours duquel le propriétaire est monté à bord sans intention de vol, n'est pas à proprement parler un accident aérien (voir définition page 2). Il fait néanmoins l'objet d'une "fiche-bulletin" du fait de son caractère pédagogique.